

SAISON 2018 - 2019



BAREME DE FRAIS DE DEPLACEMENT DES ARBITRES – JEUNES ARBITRES ET ARBITRES-ASSISTANTS

(adopté par Comité Directeur du 3 juillet 2017)



1 – FRAIS DE DEPLACEMENT : toutes Catégories (Adultes et Jeunes)	MONTANT
1-. Dans un rayon inférieur ou égal à 20 kms	36,00 €
2 . Dans un rayon de 21 à 30 kms	46,00 €
3-. Dans un rayon de 31 à 40 kms	49,00 €
4 -. Dans un rayon de 41 à 50 kms	52,00 €
5 -. Dans un rayon de 51 à 60 kms	54,00 €
6 -. Dans un rayon de 61 à 70 kms	56,00 €
7-. Dans un rayon de 71 à 80 kms	58,00 €
8 -. Dans un rayon de 81 à 90 kms	66,00 €
9. Dans un rayon de 91 à 100 kms	73,00 €
10. Dans un rayon de 101 à 110 kms	80,00 €

BAREME D'INDEMNITES DE MATCHS

(adopté par Comité Directeur du 3 juillet 2017)

2 - INDEMNITES DE PREPARATION ET D'EQUIPEMENT	ARBITRE CENTRAL	ARBITRE - ASSISTANT
Matches Seniors D1 / Coupe de Lyon et du Rhône : à partir 32èmes	39,00 €	27,00 €
Matches Seniors D2	32,00 €	25,00 €*
Matches Seniors D3 – Coupe de Lyon et du Rhône : premiers tours – Coupes de Groupements	30,00 €	25,00 €*
Matches Seniors D4 – D5 – Seniors Féminines à 11	29,00 €	25,00 €*
Matches Foot Entreprise – Forfait (déplacement compris)	48,00 €	X
Matches Vétérans – Forfait (déplacement compris)	48,00 €	X
Matches Foot- Loisirs – Forfait (déplacement compris)	48,00 €	X
Match Foot Entreprise - Vétérans – Foot Loisirs - Si absence d'une équipe (déplacement seul)	36,00 €	X
Matches U20 D1 (arbitrage à 3)	32,00 €	23,00 €
Matches U20 – Coupes de Lyon et du Rhône – U18 Féminines à 11	28,00 €	21,00 €*
Matches U17 – Coupes de Lyon et du Rhône et de Groupements	26,00 €	19,00 €*
Matches U15 – Coupes de Lyon et du Rhône et de Groupements	24,00 €	19,00 €*
Matches à effectif réduit y compris le football d'animation disputés sur une seule rencontre - Forfait (déplacement compris)	44,00 €	X
Matches à effectif réduit y compris le football d'animation disputés en PLATEAUX (quel que soit le nombre de matchs sur une demi-journée) - Forfait (déplacement compris)	58,00 €	X
Matches à effectif réduit y compris le football d'animation disputés en PLATEAUX (quel que soit le nombre de matchs sur une journée) - Forfait (déplacement compris)	76,00 €	X
Finales Coupe Inter- Groupements Seniors (forfait déplacement + indemnité équipement)	80,00 €	X
Finales Coupes de Groupements Seniors (forfait déplacement + indemnité équipement)	80,00 €	74,00 €
Finales Coupes de Groupements Jeunes (forfait déplacement + indemnité équipement)	72,00 €	68,00 €
Finales Coupes de Groupements Seniors - 2 matchs (forfait déplacement + indemnité équipement)	104,00 €	X
Finales Coupes de Groupements Jeunes - 2 matchs (forfait déplacement + indemnité équipement)	92,00 €	X

(*) assistants désignés en nocturnes (D2) ou décisions Commissions ou demandes des clubs

Voir les nota au dos

NOTA :

- 1 - Pour le kilométrage, ne compter que le trajet aller.
- 2 - Les frais d'arbitrage sont à répartir par moitié entre les deux clubs (sauf pour la Coupe de Lyon et du Rhône Seniors à partir des demi-finales -établissement feuilles de recettes). Pour les matchs de FUTSAL, un tarif spécifique figure en annexe
- 3 - **En cas d'absence d'une équipe, l'équipe présente assurera le règlement de sa quote – part des frais d'arbitrage (moitié des frais de déplacement uniquement). L'arbitre demandera au District de Lyon et du Rhône le remboursement de la quote-part du club absent. Cette somme sera automatiquement prélevée sur le compte du club, sur présentation par l'arbitre d'un rapport et d'un justificatif (AG DLR 14/06/08).**
- 4 - En cas d'absence de règlement le jour de la rencontre, le club fautif sera amendé de **75** euros
- 5 - En cas de trop-perçu par un arbitre, remboursement du trop-perçu aux 2 clubs, plus une amende de **26** euros
En cas de récidive, remboursement du trop-perçu aux 2 clubs, plus une amende de **41** euros
En cas de multi- récidive, remboursement du trop- perçu aux 2 clubs, plus une amende de **93** euros, ainsi qu'une proposition de radiation soumise à l'approbation du Comité Directeur.
- 6 - Si un arbitre officiel, ne représentant pas l'un des 2 clubs en présence, présent à un match, est amené à remplacer l'arbitre officiellement désigné (absent), il ne percevra que l'indemnité dite de préparation et d'équipement
- 7 – Pour les rencontres **Seniors D1, Seniors D2 et U19 D1**, les arbitres sont défrayés directement par le District après envoi de leurs fiches de frais.

ATTENTION CELA NE CONCERNE PAS LES ARBITRES- ASSISTANTS EN SENIORS D2 DONT LES FRAIS RESTENT A LA CHARGE DES DEUX CLUBS

Une caisse de péréquation est mise en place par le District (4 appels de fonds durant la saison pour les clubs concernés).

BAREME DES INDEMNITES DE FRAIS DE DEPLACEMENT ET DE MATCHS DES ARBITRES FUTSAL

	Excellence	Promotion d' excellence	1^{ère} Division	2^{ème} Division	3^{ème} Division
Excellence	33 € Par Arbitre	60 € 33 € +27 €	60 € 33 € +27 €	60 € 33 € +27 €	60 € 33 € +27 €
Promotion d' excellence	60 € 33 € +27 €	54 € 27 € +27 €	54 € 27 € +27 €	54 € 27 € +27 €	54 € 27 € +27 €
1^{ère} Division	60 € 33 € +27 €	54 € 27 € +27 €	54 € 27 € +27 €	54 € 27 € +27 €	54 € 27 € +27 €
2^{ème} Division	60 € 33 € +27 €	54 € 27 € +27 €	54 € 27 € +27 €	54 € 27 € +27 €	54 € 27 € +27 €
3^{ème} Division	60 € 33 € +27 €	54 € 27 € +27 €	54 € 27 € +27 €	54 € 27 € +27 €	54 € 27 € +27 €

N.B. : en cas de forfait d'une Equipe : Frais de déplacement = 36€ (l'équipe présente règle 18 € et l'arbitre transmettra un reçu de 18 € au nom du club absent au siège du DLR.

Indemnité matchs Coupe Nationale/Coupe de Lyon & du Rhône = 54€/arbitre